



Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté à New York, le 16 décembre 1966 - Ratification de Sao Tomé-et-Principe.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 10 janvier 2017, Sao Tomé-et-Principe a ratifié le Pacte désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 10 avril 2017, conformément au paragraphe 2 de l'article 27 du Pacte.

